

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 8 juillet 2026 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de Monsieur Alain MANO, Doyen de l'assemblée, puis de **Madame Nathalie LE YONDRE**, élue Présidente au cours de la séance.

Elus présents avec voix délibérative :

• **Titulaires :**

Denis ABRAND, Christiane BOURSEAU, Bruno BUREAU, Laurence CHATELIER, Dominique CLAVERIE, Xavier DANNEY, Laurent DE LAUNAY, Adrien DEBEVER, Karine DESMOULIN, Frédéric DUPIC, Patrick EXPERT, Dominique FEDIEU, Damien HOAREAU, Michelle LACOSTE, Alain MANO, Karine PALIN, Jérôme PESCHINA, Murielle PICQ, Michel POIGNONEC, Alexandre RUBIO, Michelle SAINTOUT, Denis SIRDEY, Catherine VIANDON

• **Suppléants :**

Elus représentés :

Christophe DUPRAT (*procuration à Mme LE YONDRE*)
Jean-François EGRON (*procuration à Mme LACOSTE*)
Emmanuel SALLABERRY (*procuration à M. POIGNONEC*)
Fabien ROBERT (*procuration à M. DEBEVER*)

Elus excusés :

Stéphanie ANFRAY, Yasmina BOULTAM, Louis CALAVEIRO, Matthieu FONMARTY, Nathalie LACUEY, Christine LUQUEDEY, Aline MOUQUET, Isabelle PILLON

Elus suppléants présents sans voix délibérative :

Frédéric AURIER, René CARDOIT, Charles COSSE, Nadège DOSBA, Mariette DUFIET, Véronique FERREIRA, Vincent JOINEAU (départ après l'élection de la Présidente), Emile MARCHES, Lionel MONTILLAUD, Pascale PAVONE, Liliane POIVERT, Jean-François QUISSOLLE, Matthias ROBINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame VIANDON Catherine

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde, absent

Administratifs présents : Caroline DESAIGUES (Directrice générale), Guillaume GIRARD (Directeur opérationnel), Elodie PEYROUX (Directrice opérationnelle), Céline WETTERWALD (Directrice opérationnelle), Aline DANIEL (Responsable service juridique), Claire MALVY (Juriste), Charlotte THIERY (Secrétariat de direction)

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 02/06/2026 à chaque membre du Conseil d'administration.

Délibération n° DE-0034-2026

Rapporteur : Mme Nathalie LE YONDRE

Objet : **Institution d'une commission d'appel d'offres permanente et élection de ses membres**

Vu :

- le code de la commande publique, notamment ses articles L. 1211-1 et L. 2120-1 ;
- le code général de la fonction publique, notamment son article L. 452-1 ;
- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 ;
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale, notamment ses articles 1^{er} et 25.

La Présidente expose au Conseil d'administration :

En tant qu'établissements publics locaux à caractère administratif, les centres de gestion doivent instituer une commission d'appel d'offres lorsqu'ils passent des marchés publics selon une procédure formalisée.

La commission d'appel d'offre dans la commande publique

La commission d'appel d'offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens. Ces derniers sont actualisés tous les deux ans ; leur dernière modification est intervenue au 1^{er} janvier 2026.

La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.

La CAO n'a pas nécessairement un caractère permanent. Toutefois, il est toujours possible de décider de faire de la CAO une instance à caractère permanent, qui sera réunie périodiquement ou en fonction des besoins, afin d'éviter d'avoir à désigner une CAO à chaque fois que l'intervention d'une telle commission s'avèrerait nécessaire.

La commission d'appel d'offres d'un Centre de Gestion est présidée par l'autorité habilitée à signer le marché public, ou son représentant.

Elle est composée de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant ce qui suit :

À la suite du renouvellement du Conseil d'administration, la commission d'appel d'offres doit être recomposée afin de permettre au Centre de Gestion de disposer d'une instance compétente pour l'attribution des marchés publics qui relèvent de son intervention.

La Présidente propose au Conseil d'administration :

- d'instituer une commission d'appel d'offres permanente, afin d'éviter de procéder à une désignation spécifique pour chaque procédure et de sécuriser l'organisation des marchés publics du Centre de Gestion.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'instituer une commission d'appel d'offres permanente.

Le Conseil d'administration décide de procéder dès lors à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres, par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A l'issue de l'ensemble des opérations électorales, conformément aux résultats du scrutin annexés à la présente délibération, sont proclamés élus en qualité de membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Emmanuel SALLABERRY	M. Jérôme PESCHINA
M. Michel POIGNONEC	Mme Mariette DUFRET
Mme Christianr BOURSEAU	M. Dominique FEDIEU
Mme Karine DESMOULIN	Mme Karine PALIN
M. Damien HOAREAU	M. Alain MANO

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 08 juillet 2026.

La Présidente,

Nathalie LE YONDRE

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

PUBLIÉE LE :